POUR LE DROIT À LA COMMUNICATION



La Poste - BGPN
Novembre 2026

Les postières et les postiers ne sont pas des variables d'ajustement !

La Poste ferme nos bureaux, supprime des emplois… et nos salaires restent au point mort ! Ça suffit !

D'un côté, La Poste multiplie les réorganisations, ferme ou transforme les bureaux de poste, réduit les effectifs et dégrade les conditions de travail.
De l'autre, elle demande toujours plus aux agents : polyvalence, nouvelles activités, objectifs commerciaux, appels sortants…
Mais quand vient le moment de reconnaître le travail des postières et des postiers, les augmentations de salaires ne sont pas au rendez-vous !

Fermetures de bureaux : un service public qui recule, des personnels qui subissent !

La fermeture ou la transformation des bureaux de poste n'est pas sans conséquence :

- Des emplois et des postes de travail fragilisés.
- Des conditions de travail qui se dégradent.
- Des équipes qui doivent absorber toujours plus d'activités.
- Des usagers éloignés du service public postal.
- Des personnels confrontés à davantage de polyvalence et de pression commerciale
- Des cadres sous lettres de missions à l'arrache, renfort RE/REC voir CCR le tout sur place voir jusqu'à 125 Kms

La Poste ne peut pas prétendre moderniser le service public en supprimant la présence postale de proximité et en faisant porter aux agents les conséquences de ses choix d'organisation.

Appels sortants : toujours plus de missions, mais avec quels moyens ?

Le projet de déploiement des appels sortants dans les bureaux de poste illustre parfaitement cette politique : effectifs insuffisants, charge de travail, manque de moyens matériels, besoins de formation et difficultés d'organisation.

Sur le terrain, les élus CGT FAPT alertent déjà sur plusieurs dérives :

• Des déploiements à marche forcée.

• Le non-respect du principe de volontariat.

• Des formations insuffisantes, voire inexistantes dans certaines situations.

• Des moyens matériels qui ne sont pas toujours disponibles.

• Un risque de voir transformer une activité complémentaire en obligation supplémentaire.

Les parcours professionnels, les compétences et les aspirations des Chargés de Clientèle, des CCPro des REC, des RE et des DS doivent être respectés.

On ne peut pas imposer de nouvelles missions sans formation, sans moyens et sans reconnaissance !

La CGT FAPT demande la suspension de tout déploiement contraint tant que les garanties nécessaires ne sont pas réunies.

Le volontariat doit être réel, la formation doit être effectuée sur le temps de travail et les appels sortants ne doivent jamais se faire au détriment de l'accueil physique des usagers.

Nos salaires doivent reconnaître notre travail !

Pendant que La Poste réorganise, ferme des bureaux et développe de nouvelles activités, les postières et les postiers continuent de faire vivre le service public.

Notre engagement, nos qualifications, compétences et notre expérience ont une valeur !

Nous refusons que les gains de productivité se fassent sur notre dos.

La CGT FAPT revendique :

- Des augmentations générales de salaires à la hauteur de l'inflation et des besoins des salariés.
- L'ouverture de négociation sur les grilles salariales
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.
- Un véritable 13e mois pour toutes et tous.
- La reconnaissance des qualifications, de l'expérience et des compétences.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Des déroulements de carrière dignes de nos métiers.
- Des embauches en nombre suffisant et des emplois pérennes.
- La réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire.

DES PRIMES PONCTUELLES NE REMPLACERONT JAMAIS DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE



Le 17 novembre ; toutes et tous en Grève, Ensemble avec la CGT FAPT, nous pouvons gagner !

Bulletin d'adhésion

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr